ART. 11 N° 2113

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2113

présenté par M. Mesnier

ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 83, substituer aux mots :

« s'appliquent à compter du »,

les mots:

« entrent en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.